



**Forum des ONGs et 62^e session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).
Nouakchott-République Islamique de Mauritanie /21
avril - 9 mai 2018**

« Réduction de l'espace civique et démocratique, violations des libertés fondamentales et restriction de l'accès à la connexion internet en Afrique Centrale »

L'environnement sécuritaire en Afrique Centrale est caractérisée par l'accroissement des crises sociales et politiques avec pour défis majeurs : la mal gouvernance, la mauvaise répartition des richesses qui engendre les conflits armés, l'insécurité, et fait accroître le chômage en milieu jeune et femme, l'absence de l'alternance démocratique, la corruption systémique dans une totale impunité. A cela s'ajoute, l'absence des infrastructures éducationnelles et sanitaires.

Les défenseurs font face à des menaces et représailles multiformes de la part des groupes armés et des gouvernements ayant pourtant la mission d'assurer leur protection. On peut citer: les assassinats, les menaces de mort, les menaces verbales les arrestations et détentions arbitraires, la coupure de la connexion internet, les filatures, des cambriolages, les restrictions liées aux financements, les écoutes téléphoniques, les atteintes physiques des proches, le retournement des membres du staff, la corruption, la création des ONGs gouvernementales appelées (NGONGOS) pour brouiller les messages de la société civile, le dénigrement par les autorités, le lynchage médiatique, la liste n'est pas exhaustive .

Ainsi, on observe dans les pays que couvre le REDHAC, la restriction de l'espace civique et la multiplication des atteintes aux libertés fondamentales (les droits à la liberté d'association, de réunion, d'expression et d'opinion).

➤ **EN REPUBLIQUE DU CAMEROUN : libertés fondamentales entre organisation des élections présidentielles, lutte contre la secte terroriste Boko Haram et crise sociopolitique**

Au Cameroun, l'actualité sécuritaire est de plus en plus préoccupante. Outre les exactions commises à L'Extrême-Nord dans la guerre contre la secte terroriste Boko Haram, on observe les graves violations des droits humains et des libertés fondamentales dans la crise sociopolitique qui prévaut dans les régions Anglophones (Nord-Ouest et Sud-Ous et du pays depuis novembre 2016. Notamment les arrestations et détentions arbitraires massives des manifestants. La crise à pris une nouvelle tournure avec l'entrée en 2017 des sécessionnistes et ou indépendantistes marquée par, les attaques contre les forces de sécurité (les chiffres remontes a plus de 100 Soldats assasinnés depuis la crise) et les enlèvements des autorités administratives, les destructions des édifices publics etc... Cependant les procès sans fin sont à l'ordre du jour.

Les populations en ont payé le lourd tribut: au moins 100 manifestant tués à balles réelles par les forces de sécurité et de défense au moins 30 000 déplacés internes dans les villes telles que Douala, Mbanga etc.. et réfugiés vers le Nigeria voisin sans assistance du gouvernement Camerounais.

✓ **lutte contre le terrorisme, la crise dite "anglophone" et les tortures sur les populations**

Fomusoh Ivo Feh, Afuh Nivelte Nfor et Azah Levis Gob, les jeunes de moins de 20 ans détenus a la Prison Principale de Yaoundé, Torturé jambes enchaînées au niveau des chevilles du 14 janvier 2015



Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central African human rights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale

à avril 2015 , maintenus en détention avec les jambes enchaînées au niveau des chevilles pendant 4 mois, condamnés à 10 ans de prison depuis le 15 mars 2018.

Dans le cadre de la crise dite "anglophone": les cas de tortures documentés par le REDHAC et d'autres ONGs sont de 125 jeunes manifestants qui comparaissent au tribunal militaire de Yaoundé, arrêtés en janvier et Octobre 2017: ils ont subi des enchaînements et des isolements y compris les bastonnades physiques de la part des forces de sécurité qui voulaient obtenir les aveux. Aussi, on a noté le cas de M. Asah Ndango Patrick, arrêté au mois de juillet 2017 dans le cadre de cette crise, il est resté enfermé dans un Bunker à la DGRE (Délégation Générale de la Recherche Extérieure) pendant 3 mois. Son a été révélé grâce à une vidéo qu'il a pu tourner dans ce bunker

Les agressions physiques, les incendies des écoles des marchés

a-1: agressions physiques: de septembre 2017 au 22 février 2018, de nombreuses personnes y compris les éléments de forces de sécurité et de défense ont été attaquées physiquement (les sources concordantes parlent au moins de 50)

a-2. Incendies des écoles, des édifices publics :De septembre 2017 au 22 février 2018:

- * 15 écoles incendiées à Bamenda dans le Nord Ouest
- * Au moins 5 écoles incendiées à Buea et à Kumba dans le Sud Ouest
- * 12 édifices publics incendiés à Bamenda dans le Nord Ouest
- * au moins 4 dans le Sud Ouest
- * 12 domiciles privés incendiés dans le Nord Ouest
- * **Le 30 mars 2018**, deux villages BAKUMBA et NGWAJI dans la division mémé, région du Sud – Ouest ont été totalement consumés par le feu mis par les forces de sécurité camerounaises, 70 civils auraient été déclarés mort, tués par balles réelles. A ce jour, seulement dans ces villages, plus de 8000 personnes ont été contraintes de quitter pour les destinations inconnues.

✓ **L'acharnement judiciaire dans le procès des activistes d'expression anglaise**

Le 31 août 2017, suite au communiqué de presse du Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République annonçant la décision du chef de l'Etat du 30 août sur l'arrêt des poursuites pendantes devant le Tribunal Militaire de Yaoundé 54 activistes ont été libérés sur environ 1000.

Les procès ont repris le 1 mars 2018 pour Mancho Bibixy alias BBC, journaliste et 7 autres activistes parmi ceux encore en détention pour « *présentation de la défense des accusés* » ; le procès avait été renvoyé au 16 mars 2017.au 29 mars 2018 pour « *défaut d'accesseur* » ; il a été une fois de plus renvoyée au 13 avril 2018 pour le *délibéré*. Ces procès durent depuis 1 an 3 mois déjà !

➤ **EN REPUBLIQUE DU TCHAD : crise sociopolitique grandissante et restriction des libertés fondamentales**

La situation sociale du peuple tchadien continue d'aller de mal en pire surtout avec la persistance des attaques de la secte islamique Boka Haram. nous assistons à de multiples cas de violations qui se traduisent par des arrestations arbitraires des défenseurs de droits de l'homme et autres leaders, des répressions lors des manifestations pacifiques, de la censure sur la presse, tout ceci en violation des conventions nationales et internationales auxquels le Tchad a souscrit.

✓ **Crise sociopolitique : les mesures d'austérités, les grèves etc**



06 février 2018 : dispersion de la manifestation contre la baisse de salaire des fonctionnaires et la vie chère, suivie des arrestations à N'Djamena ;

- 08 février 2018 : dispersion d'une marche d'associations de la société civile et collectif d'artistes par les agents de l'ANS (Agence Nationale de Sécurité).

✓ **La chasse à l'homme contre les défenseurs (versinis, Alain kemalh etc)**

- Le 17 octobre 2017 : Arrestation et détention arbitraire à Ndjamen, de **Juda Allahodoum**, Directeur de publication de l'hebdomadaire "**Le Visionnaire**" et Président du Patronat de la Presse Tchadienne.
-
- Le 25 Janvier 2018 : DINGAMNAYAL VERSINIS lors de la marche pacifique organisée par le collectif des organisations de la société civile est arrêté, menacé de mort avec une arme (pistolet) de couleur blanche, par le chef d'antenne des renseignements du commissariat de la sécurité publique N°15 de la ville de N'Djamena. il a reçus des gifles percutant sur son visage, brutalisé ses oreilles avec un couteau, confiscation de ses chaussures et ses lunette (correcteur de type 1,50), pendant 12 heures avant d'être relâché par le procureur de la République.
- Le 19 février 2018, le DDH et porte-parole du mouvement des citoyens IYINA (nous sommes fatigués en langue locale), Alain Didah Kemba, a été arrêté par la police et accusé d'avoir tenté de brûler un pneu dans la rue. IL n'a pas été inculpé officiellement et, au début de sa détention a été privé d'accès à son avocat car la police a refusé de confirmer s'il était sous garde à vue. Il a été torturé par la police lors de son interrogatoire.

✓ **l'accès à la connexion internet**

Le 24 janvier 2018: coupure d'internet en prélude de la manifestation du 25 janvier 2018 à N'Djamena organisée par les organisations de la société civile et interdite par le gouvernement, plus d'une semaine.

➤ **EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : Violations des droits humains, crimes graves et restrictions des libertés fondamentales**

✓ **Les violences perpétrées par les groupes rebelles**

La Centrafrique connaît la recrudescence des violations des Droits de l'Homme perpétrées par des forces non conventionnelles autrement dit des terroristes sur des paisibles populations dans les ville et villages de la RCA. Ces multiples crimes à répétition, se traduisent par des prises d'otages sur des populations civiles, des incendies criminelles, des entraves à la libre circulation des personnes et des biens sur certains axes, ont occasion plusieurs pertes en vies humaines sans compter des blessés et des personnes déplacées parmi les populations viles, des pillages, viols, des assassinats ciblés, les attaques à la grenade, de nombreuses tueries ... perpétrés par les ex rebelles de la « Séléka » et d'autres groupes armés.

Les défenseurs dans ce contexte ne peuvent pas exercer leur travail sans craindre d'être une cible.

En RCA, la situation humanitaire s'est considérablement aggravée durant le second semestre 2017. Des violences et des attaques armées contre des employés humanitaires et des soldats pour le maintien de la paix ont provoqué une augmentation de 50 % du nombre des déplacés internes, qui est passé de 400 000 en mai à 600 000 à la fin 2017. Le nombre total de réfugiés et de déplacés internes est le plus élevé jamais enregistré - avec près d'un quart de la population d'environ 4,6 millions.



✓ **Liberté d'expression, d'accès à l'information et d'opinion arrestation et détention arbitraire** humains en Afrique centrale

Le 13 octobre 2017 : menaces de mort à l'encontre des membres de **radio Mbari**, à Bangassou au Sud-Est par les groupes armés.

➤ **EN REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE : les libertés fondamentales à reculons et tentatives de coup d'Etat manqué**

La Guinée Équatoriale est l'un des pays les plus dictatoriaux de la sous région parce qu'il se considère comme un des plus riches. Pour tenir les réunions et manifester dans ce pays, il faut se doter d'un courage exceptionnel.

C'est ainsi que la modification de la constitution en 2012 par le président Obiang Nguema en vue de se représenter aux élections présidentielles, la condamnation contre les biens mal acquis de son fils le 27 octobre 2017 à Paris, la tentative d'un coup d'État manqué dans la nuit du 27 au 28 Décembre 2017 ont consolidé les autorités à trouver rapidement les boucs émissaires qui sont les organisations de la société civile et quelques partis politiques de l'opposition courageux. Toute velléité de contestation est lourdement réprimée.

✓ **Coup d'Etat manqué**

Loi 6/1997 du 30 mai sur la presse, l'imprimerie et les médias audiovisuels régit le droit à la liberté d'expression, de presse et d'accès à l'information.

Les journalistes et autres hommes de presse exercent dans un environnement très restrictif. Les forces de sécurité étant le bras séculier du président, dès lors, tout leur est permis. Ceci s'est accentué par le dernier coup d'état manqué du 27 décembre 2017.

✓ **Les représailles à l'encontre des défenseurs et activistes**

Les journalistes subissent les représailles de façon constante ainsi que le risque d'être enlevés, arrêtés et détenus arbitrairement, de voir leurs organes de presse fermés, leurs proches menacés, leurs émissions suspendues et/ou leur matériel confisqué.

- Le 16 septembre 2017: Arrestation du dessinateur et blogueur, M. Nsé Ramón Esono Ebalé

✓ **l'accès à la connexion internet**

- Le 12 novembre 2017 : les organisations de la société civile et les membres des partis d'opposition ont dénoncé la coupure de la connexion internet, le jour du vote pour les élections législatives, sénatoriales et municipales, et sa restriction jusqu'au moment de l'annonce des résultats, le 17 novembre.

➤ **EN REPUBLIQUE DU CONGO : violations des droits humains, crise sociopolitique et répression des manifestations.**

Les exactions et autres violations massives des droits de l'homme sont commises en toute impunité surtout dans la région du Pool.

- Pool au sud de la capitale Brazzaville, le département considéré comme rebelle demeure fermé à tout observateur extérieur et les autorités congolaises ainsi que des groupes armés non identifiés s'y livreraient à des violations massives des droits humains : bombardement de civils, éviction forcée des populations, arrestations arbitraires et actes de torture et traitements inhumains ;

- De nombreux prévenus croupissent dans les prisons, ceci malgré la loi N°001/ 84 du 20 Janvier 1984 portant réorganisation de l'assistance judiciaire qui n'est toujours pas suivi de décret d'application ;



Les défenseurs des Droits Humains sont dans le collimateur : arrestations arbitraires, répressions etc. Ils ont beau dénoncé le silence du gouvernement face aux violations des droits humains mais rien n'est fait.

- Le 09 février 2018, en allant rencontrer un ancien membre du MEEC qui l'avait appelé, Nelson APANGA est arrêté au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Menotté, cagoulé, et conduit à la Direction départementale de la Surveillance du Territoire (DDST) puis transféré à la DGST ;
- 16 février 2018, Béranger BOUET, Amour SINGOU et Pagel YOBI qui sont arrêtés à leurs domiciles respectifs une semaine après lui. Il y a aussi Nazaire NKANI qui passera 5 jours avec eux à la DGST.

➤ **EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : report des élections, violations des droits humains et utilisations tous azimut de la force.**

Depuis janvier, le REDHAC est vivement inquiet et préoccupé par les atteintes massives aux libertés fondamentales notamment la liberté de réunion et de manifestation en RDC. Malgré les appels à l'ordre des organisations au niveau national, régional et international, malgré les appels à l'ordre de la CADHP, des Nations Unies et de nombreux partenaires au développement, nous assistons aux atteintes tous azimuts du droit à la liberté de réunions et de manifestations. Ceci avec l'utilisation disproportionnée de la force par les forces de sécurité et toute impunité

Le 12 septembre 2017, dispersion de la manifestation, utilisations des balles réelles sur les manifestants pour dénoncer les enlèvements des prêtres et exiger le départ du maire dans la localité de Butembo au Nord-Kivu ;

✓ **Crise sociopolitique du au report des élections présidentielle depuis 2016**

- Le 31 décembre 2017, dispersion et répression sanglantes de la marche pacifique organisée par le **Comité Laïc de coordination de l'Eglise Catholique** à Kinshasa pour exiger la mise en œuvre de l'accord de Saint Sylvestre.
- Le 31 décembre 2017, le Comité Laïc de coordination de l'Eglise Catholique à Kinshasa a appelé les fidèles à une marche pacifique avec pour seul objectif de protester contre la volonté du président Kabila à vouloir se maintenir au pouvoir. Les forces de sécurité au cours de cette manifestation pacifique, au lieu de à s'abstenir ont de fait usage de la force pour disperser les manifestants le bilan est plutôt lourd¹ :
 - 12 manifestants tués par balles réelles par les forces de sécurité lourdement armées
 - de nombreuses interpellations à Kinshasa.
 - la coupure de la connexion internet et autres moyens de communication empêchant la société civile de faire son travail d'information et de communiquer
 - la dispersion des manifestants aux mains nues par les gaz lacrymogènes et les coups de matraques.

La liste n'est pas exhaustive.

✓ **liberté d'expression, d'accès à l'information et d'opinion arrestation et détention arbitraire**

- Novembre 2017 : menaces d'arrestation à l'encontre des membres de Journalistes en Danger (JED), par le Ministre de la Communication et de Medias congolais M. Lambert Mende. Il les accuse de faire de « l'activisme politique ».

¹Déclaration du REDHAC du 03/01/2018 sur : Atteintes Graves aux Libertés Fondamentales, Arrestations & Détentions Arbitraires, Morts Par Balles Réelles, Coupure De La Connexion Internet En République Démocratique Du Congo Le 31 Décembre 2017.



EN REPUBLIQUE DU GABON : crise sociopolitique et crimes rituels

✓ La période post électorale

Le climat de tension, qui prévaut au Gabon depuis l'annonce des résultats de l'élection présidentielle tenue le 27 Août 2016, a énormément empiété sur le respect strict des libertés fondamentales et la protection des droits humains. Le bilan reste catastrophique et alarmant au regard de nombreuses violations des droits humains et atteintes aux libertés fondamentales. C'est le chaos.

✓ Les crimes rituels (ils sont déjà au Cameroun).

Le Gabon traverse une période fertile aux crimes rituels.

Mars 2018 : Trois Gabonais figurent parmi les quatorze personnes impliquées dans les crimes crapuleux dans le sud du Cameroun, à Kyé-Ossi, pour kidnapping et assassinat. Une affaire liée aux crimes rituels le rapt s'est déroulé dans le quartier Akom-Bang.

La fouille a permis de découvrir, dans un véhicule, trois enfants sur quatre, âgés de 4 et de 2 ans, décédés. **«Ils leur ont donné de très fortes doses de Trama dol dans de la sardine. Il était dit qu'ils devaient égorger les enfants, recueillir le sang frais et certaines parties du corps pour des rites et sorcellerie»**, a déclaré le sous-préfet de Kyé-Ossi, ajoutant que **« les malfrats entendaient regagner le Gabon aux environs de trois heures avec leur butin »**.

Quelques Recommandations a la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples :

Le REDHAC recommande que :

- *D'exiger des Etats de l'Afrique Centrale le respect des libertés d'association et de réunions de manifestations, d'expression et d'accès à la connexion internet;*
- *Exiger aux Etats de l'Afrique Centrale de la ratification de la Charte Africaine de Démocratie, des Elections et la Gouvernance (CADEG),*
- *Exiger aux Etat de l'Afrique Centrale le respect de la Résolution 281 de La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit de manifestation pacifique adoptée lors de la 55^{ème} Session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, tenue à Luanda en Angola du 28 avril au 12 mai 2014,*
- *veiller à ce qu'une commission d'enquête composée des Rapporteurs spéciaux se rendent en République du Cameroun, République du Congo au Tchad et en RDC afin d'établir les responsabilités des uns et des autres dans les cas des crimes graves des droits humains depuis 2016 soit mise en place afin de poursuivre les coupables devant les juridictions nationales, régionales et internationales et envisager la réparation pour toutes les victimes;*

Je vous remercie !
Fait à Douala, le 25 avril 2018